

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL112-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131118-DEL112-13-DE
Date de télétransmission : 25/11/2013
Date de réception préfecture : 25/11/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 18 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER,
P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 05/11/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. EGEA en date du 18/11/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON) en date du 18/11/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/11/13)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 13/11/13)

Absents excusés :

Mmes Joëlle BEAUGEON, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN,
Christine PICCA, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Rue Pasteur et rue de la Plaine : travaux
d'enfouissement du réseau de télécommunication.**

Rapporteur : Ange PERCONTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

Dans le cadre des réalisations immobilières de la rue Pasteur et de la rue de la Plaine, le
Conseil Municipal a décidé de procéder à l'aménagement de ces voiries du centre village.

Le projet de requalification de ces infrastructures communales concernera la chaussée, les
cheminements piétonniers, les aménagements de sécurité, l'éclairage public, les espaces
verts,....

Afin de libérer les espaces et de protéger les câbles, la municipalité a souhaité enfouir le
réseau de télécommunication.

Dans le cadre de la convention qui lie la commune de Gières au Syndicat de l'Energie du Département de l'Isère (S.E.D.I.), ce dernier a procédé aux études de faisabilité de ce projet et propose l'estimation chiffrée en TTC de l'opération comme suit :

> prix de revient prévisionnel de l'opération	45 488 €
> montant total des financements externes	0 €
> frais de maîtrise d'ouvrage du S.E.D.I. (sans TVA)	640 €
> soit la participation globale de la commune	44 848 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de valider l'opération d'enfouissement du réseau de télécommunication au stade projet ;
- de valider les montants prévisionnels de l'opération, soit :
 - > prix de revient prévisionnel de l'opération 45 488 €
 - > financements externes..... 0€
 - > participation de la commune 45 488 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- de demander au SEDI de réaliser les travaux ;

- de l'autoriser à procéder au paiement de la contribution suivant les appels de fonds demandés par le SEDI, en trois versements, à savoir un premier acompte de 30%, un deuxième de 50% et le solde à la présentation du décompte général définitif.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI